



GRANDE DISTRIBUTION

Contactez la FGTA-FO :

> Gérard Covache
Délégué syndical central FO Dia
Tél : 06 10 34 46 62
Courriel : synfodia@gmail.com

Paris, le 7 août 2014

SOUTIEN DU SYNDICAT FO DIA AUX SALARIÉS DIA DE PARMAIN

Les salariés du magasin Dia de Parmain se retrouvent à ce jour sans ressources et dans l'impossibilité de pouvoir travailler, Dia refusant d'appliquer la législation en vigueur, en matière de transferts des contrats de travail.

Le retour à leurs postes de travail se heurte à la résistance de Dia à procéder à leurs réintégration dans l'entreprise pourtant prévue par les dispositions du Code du travail, dispositions que ne manque pas d'appliquer l'entreprise par ailleurs lors des transferts de ses magasins vers un locataire gérant, externalisant ainsi l'emploi pour dégraisser sans coût ses propres effectifs.

Cette situation perdure maintenant depuis de nombreux mois. De ce fait, les salariés ne perçoivent pas non plus d'indemnités de chômage, et ne peuvent pas chercher un autre emploi, car ils ne sont pas licenciés.

Soutenus par le syndicat Fo Dia, les salariés ayant saisi le Conseil des prud'hommes ont également écrit à messieurs Montebourg et Rebsamen afin de les alerter et de faire respecter la Loi.

Quand Dia sera bientôt repris par le groupe Carrefour, qu'advient-il de ces salariés ?

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Presse » de notre site internet :

www.fgtafo.fr